

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 7 MAI 2019

PROCÈS-VERBAL, d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures tenue le mardi 7 mai 2019, à 19 h 30 à la salle du conseil de Saint-Augustin-de-Desmaures, 200, route de Fossambault.

Sont présents :

M. Sylvain Juneau, maire
M. Jean Simard, conseiller, district numéro 2
M. Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
M. Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
M^{me} Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
M. Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

Est absent :

M. Marcel Desroches, conseiller, district numéro 1

Formant le quorum sous la présidence du maire, M. Sylvain Juneau.

Sont également présents :

M^e Caroline Tremblay, directrice générale
M^e Daniel Martineau, greffier
M^e Olivier Trudel, greffier adjoint

PROCÈS-VERBAL

OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 19 h 30, le président constate que le quorum est atteint et déclare que la séance est ouverte.

2019-141

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour comme soumis.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

DÉPÔT DE DOCUMENT

DÉPÔT DE L'ENTENTE RELATIVE À LA FIN D'EMPLOI — DIRECTRICE DES TRAVAUX PUBLICS

Le maire dépose l'entente relative à la fin d'emploi de Mme Marie-Joëlle Gosselin, directrice des travaux publics, signée le 29 avril 2019.

DÉPÔT ET RAPPORT DU MAIRE RELATIF À DES DÉPENSES DÉCRÉTÉES À LA SUITE DE L'AFFAISSEMENT DU CENTRE COMMUNAUTAIRE JEAN-MARIE-ROY

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 7 MAI 2019 (SUITE)

Le maire fait rapport des dépenses qu'il a décrétées selon l'article 573.2 de la *Loi sur les cités et villes* relativement à l'affaissement du Centre communautaire Jean-Marie-Roy et dépose le rapport.

2019-142

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DES 16 ET 29 AVRIL 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 avril et celui de la séance extraordinaire du 29 avril 2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 17 AVRIL 2019 – RAPPORT DU MAIRE

Le maire fait rapport des décisions prises lors de la séance du conseil d'agglomération de Québec du 17 avril 2019.

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 8 MAI 2019 – PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le conseil a été informé des sujets qui doivent faire l'objet des délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 8 mai 2019.

2019-143

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC DU 8 MAI 2019 – ORIENTATION DU CONSEIL

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

QUE le conseil est favorable à l'adoption des résolutions suivantes :

- AP2019-226** Entente de gré à gré pour le service de réparation de camions lourds et intermédiaires incluant pièces chez *Camions International Élite Itée* (Dossier 53609)
- AP2019-227** Entente de gré à gré pour le service de réparation de camions lourds et intermédiaires incluant pièces chez *Camions Freightliner Québec inc.* (Dossier 53622)
- AP2019-228** Entente de gré à gré pour le service de réparation de camions lourds et intermédiaires incluant pièces chez *9042-2585 Québec inc. (Paré Centre du Camion Volvo Québec)* (Dossier 53623)
- AP2019-229** Entente de gré à gré pour le service de réparation de camions lourds et intermédiaires incluant pièces chez *Transdif Peterbilt de Québec* (Dossier 53629)

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 7 MAI 2019 (SUITE)

- AP2019-236** Répertoire de fournisseurs pour les services de location de courte durée d'équipements motorisés avec ou sans opérateur (moins de six mois) (Appel d'offres public 53303)
- AJ2019-011** Acte de correction lié à la cession par la Ville de Québec en faveur de la *Coopérative d'habitation « Harmonie » de Québec*, signée le 4 juin 2003, pour l'immeuble situé au 430-460, rue de l'Aqueduc et au 576-586, boulevard Charest Ouest, désigné comme étant le lot 5 341 558 du cadastre du Québec — Arrondissement de La Cité-Limoilou
- AJ2019-015** Autorisation de produire une requête en désistement total sans frais d'un avis d'expropriation
- AP2019-190** Adjudication de contrats pour la tonte de pelouse, fauchage et nettoyage de terrains — 2019, 2020 et 2021 — Lots 1 à 17 — (Appel d'offres public 53233)
- AP2019-204** Adjudication d'un contrat pour l'entretien des aménagements paysagers du domaine de Maizerets et de l'Arboretum — 2019 à 2021 (Dossier 56719)
- DE2019-110** Nomination d'un membre du comité d'analyse et de recommandation pour l'octroi de financement par la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*
- GA2019-005** Acceptation de la compétence en matière d'expédition des avis d'évaluation et des avis de modification — Délégation à l'évaluateur des pouvoirs et des obligations dévolus au greffier pour l'expédition des avis d'évaluation, des avis de modification et autres
- SO2019-003** Prise d'acte des états financiers 2018 de la *Société municipale d'habitation Champlain*
- AP2019-247** Adjudication de contrats pour les travaux de peinture pour piscines et pataugeoires (Appel d'offres public 53147)
- AP2019-251** Abrogation de la résolution CA-2018-0500 — Entente de service entre la Ville de Québec et l'*Administration portuaire de Québec* relative à l'utilisation du site récréotouristique de la baie de Beauport par la population (Dossier 53008)
- AP2019-258** Entente de gré à gré pour le service de répartition de machineries lourdes (génie civil) incluant pièces chez *Komatsu* (Dossier 53690)
- AP2019-259** Entente de gré à gré pour le service de réparation de machineries lourdes (génie civil) incluant pièces chez *John Deere* (Dossier 53689)
- AP2019-261** Adjudication de contrats pour l'installation et réparation des abris temporaires et permanents (Appel d'offres public 53596)
- AP2019-266** Adjudication du contrat pour la réalisation de sondages et de groupes de discussion auprès des citoyens (Appel d'offres public 53630)
- CU2019-035** Modification de la fiche PTI 1921007 pour hausser le niveau de réalisation de l'année 2019 du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales — Avenant numéro 1 à la convention d'aide financière entre la Ville de Québec et la ministre de la Culture et des Communications du Québec relative à l'ajout d'une aide financière par le ministère
- DE2019-097** Entente entre la Ville de Québec et *Panthera dentaire inc.* relative au versement d'une subvention dans le cadre du volet *Infrastructures de recherche et de développement* de la *Vision entrepreneuriale Québec 2023*, pour réaliser le projet

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 7 MAI 2019 (SUITE)

Construction d'un bâtiment avec une fonction de R et D dans l'Espace d'innovation Chauveau

- FN2019-012** Approbation des virements et ajouts de crédits budgétaires pour la période du 1^{er} septembre au 31 décembre 2018, relevant de l'autorité du conseil d'agglomération du Québec — Prise d'acte de la liste finale des virements de crédits budgétaires entre les compétences d'agglomération et de proximité pour l'exercice financier 2018
- FN2019-014** Approbation du *Règlement N° 368 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 500 000 \$ concernant l'implantation d'un outil de gestion de la performance du Réseau de transport de la Capitale*
- FN2019-015** Approbation du *Règlement N° 369 décrétant un emprunt et autorisant des dépenses n'excédant pas 3 215 000 \$ concernant les études préliminaires pour la réalisation de projets de systèmes d'information numérique du Réseau de transport de la Capitale*
- OM2019-002** Renouvellement de mandat d'un administrateur au sein du conseil d'administration de l'*Office municipal d'habitation de Québec*
- PA2019-060** Approbation du *Règlement N° 2019-580 modifiant le Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990 relativement à la création d'une aire de grande affectation Résidentielle-urbain à même une partie de la grande affectation Résidentielle-rural correspondant au lot 2 814 972 (271, Route 138), de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec*
- PA2019-062** Approbation du *Règlement N° 2019-581 modifiant le Règlement de zonage N° 480-85 relativement à sa concordance au Règlement sur le plan directeur d'aménagement et de développement R.V.Q. 990, comme modifié par le Règlement N° 2019-580, de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, aux fins de la délivrance du certificat de conformité au schéma d'aménagement de l'ancienne Communauté urbaine de Québec*
- RH2019-392** Contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Nathalie Spooner (ID. 171312), à titre de directrice du Service de la culture, du patrimoine et des relations internationales
- AP2019-239** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication du contrat pour la fourniture de supports du média filtrant pour quatre filtres *Léopold IMS200* — Usine de traitement des eaux de Québec — Arrondissement de La Haute-Saint-Charles (Dossier 60755)
- AP2019-253** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'adjudication d'un contrat de services professionnels — *Plan d'intervention de sécurité routière en milieu municipal* (Appel d'offres public 53570)
- AP2019-262** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'entente entre la Ville de Québec et la *Coopérative des horticulteurs de Québec* relative au versement d'une somme pour la conception, la production et la réalisation d'une programmation dans le cadre de l'inauguration du *Grand Marché de Québec* (Dossier 60841)
- DG2019-032** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, le contrat entre la Ville de Québec et *Énergir, S.E.C.* relatif à la vente par la Ville de gaz naturel renouvelable qui sera produit sur le site du Centre de biométhanisation de l'agglomération de

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 7 MAI 2019 (SUITE)

Québec — Contrat de services Dr entre la Ville de Québec et *Énergir, S.E.C.* relatif à l'injection du gaz naturel renouvelable dans le réseau d'*Énergir*

- FN2019-016** Autorisation de soumettre, au conseil d'agglomération, l'approbation du renflouement de l'excédent de fonctionnement affecté de prévoyance
- PA2019-057** Appropriation de 150 000 \$ à même le fonds général de l'agglomération
- A3GT2019-089** *Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la réalisation d'un projet d'habitation sur le lot numéro 5 474 645 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social relativement à la distance du bâtiment de la ligne de lot du côté de l'avenue Saint-Rédempteur, R.A.V.Q. 1265*

DE donner au maire l'opportunité de voter à l'encontre d'une orientation si de nouveaux éléments surviennent après l'adoption de la présente résolution dans la mesure où ces derniers justifieraient de s'y opposer.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PROPOSITIONS

2019-144

CONSEIL — AIDE FINANCIÈRE — FONDS DE SECOURS DE LA CROIX-ROUGE POUR LES VICTIMES D'INONDATIONS

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

DE verser une aide financière de 1 000 \$ au Fonds de secours pour les inondations du Québec créé par la Croix-Rouge afin d'exprimer son entière solidarité envers les quelque 120 communautés aux prises avec les inondations printanières et les milliers de sinistrés affectés;

DE puiser les fonds requis sur le poste budgétaire 02-110-10-970 et d'autoriser les virements budgétaires si nécessaire.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-145

CONSEIL — DON — CLUB DE MARCHÉ SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

DE faire un don de 50 \$ au Club de marche Saint-Augustin-de-Desmaures dans le cadre de la fête soulignant leur 25 ans d'existence;

QUE les fonds soient puisés sur le poste budgétaire 02-110-00-970.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-146

DIRECTION GÉNÉRALE — FÉLICITATIONS À MMES CLAUDETTE JOBIDON-HETHRINGTON ET LOUISETTE PETITCLERC ET À MM. FRANÇOIS RACETTE, RICHARD BOLDUÇ, BERTRAND JUNEAU ET GAÉTAN CYR POUR L'OBTENTION DE LA MÉDAILLE DU LIEUTENANT-GOUVERNEUR POUR LES AÎNÉS

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'adresser une motion de félicitations à Mmes Claudette Jobidon-Hethrington et Louise Petittclerc et à MM. François Racette, Richard Bolduc, Bertrand Juneau et Gaétan Cyr, de Saint-Augustin-de-Desmaures, pour l'obtention de la médaille du Lieutenant-gouverneur pour les aînés qui souligne leur engagement bénévole soutenu dans les domaines social et communautaire.

Adoptée à l'unanimité, le président vote

2019-147

TRÉSORERIE — VIREMENTS BUDGÉTAIRES

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

ET RÉSOLU :

D'accepter le virement budgétaire joint au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-148

GREFFE — RÉCLAMATIONS RELATIVES AU TRAITEMENT D'ANCIENS ÉLUS — DEMANDES RECONVENTIONNELLES

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

ET RÉSOLU :

DE déposer des demandes reconventionnelles dans les dossiers de M. Louis Potvin (dossier 200-32-701812-181), de M. Denis Côté (dossier 200-32-701944-182) et de Mme Lise Lortie (dossier 200-32-701943-184) à la Cour du Québec, Division des petites créances.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-149

GREFFE — FIN DU DÉNEIGEMENT ET DE L'ENTRETIEN DU CHEMIN DE LA PLAGE SAINT-LAURENT

CONSIDÉRANT l'article 70 de la *Loi sur les compétences municipales* qui stipule que « Toute municipalité locale peut entretenir une voie privée ouverte au public par tolérance du propriétaire ou de l'occupant, sur requête d'une majorité des propriétaires ou occupants riverains. »;

CONSIDÉRANT QU'au cours des trois dernières années, le Chemin de la Plage Saint-Laurent n'a dans les faits pas été ouvert au public;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

QUE la Ville cesse de déneiger et d'entretenir le chemin de la Plage Saint-Laurent à partir du 15 octobre 2019, sous réserve de l'entretien des équipements municipaux.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-150

GREFFE — FIN DE L'ENTENTE DE COLLABORATION POUR LA TENUE D'UNE BOUTIQUE DU PROFESSIONNEL (PROSHOP) AU COMPLEXE SPORTIF MULTIFONCTIONNEL ET QUITTANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

DE mettre fin à l'entente de collaboration 2015-2020 intervenue entre la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures et M. Denis Levasseur pour l'opération et l'exploitation d'une boutique du professionnel (Proshop) au Complexe sportif multifonctionnel avant l'échéance de cette dernière, soit à compter du 5 mai 2019;

D'autoriser la coordonnatrice des loisirs, Mme Martine Leduc, au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire à signer un acte de quittance complète, générale, finale, mutuelle et réciproque pour et au nom de la Ville, selon des conditions substantiellement conformes au projet joint au sommaire décisionnel.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-151

GREFFE — ACQUISITION D'UN TERRAIN — LOGISCO — ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2018-408

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3

APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant, à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente par lequel la Ville acquiert de 9320-1473 Québec inc., le lot 6 305 275 au cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, au prix de 282 000 \$ et selon des conditions substantiellement conformes au projet joint au sommaire décisionnel;

QUE les fonds nécessaires soient puisés sur le budget de fonctionnement;

D'abroger la résolution 2018-408 du 3 octobre 2018, la résolution 2018-323 du 17 juillet 2018 demeurant abrogée.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-152

GREFFE — VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 5 464 393 — RUE DE SYDNEY — CANTIN BEAUTÉ LTÉE — PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4

APPUYÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'accepter l'offre d'achat de Cantin Beauté Ltée pour l'acquisition d'une partie du lot 5 464 393 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, datée du 18 avril 2019, dont copie est jointe au sommaire décisionnel;

DE vendre cette partie du lot 5 464 393, d'une superficie de 25 711,9 m² (276 760,5 p²), à Cantin Beauté Ltée au prix de 4,25 \$/p², soit pour un montant de 1 176 232,12 \$, selon des conditions substantiellement conformes à la promesse d'achat;

DE joindre à la résolution le certificat de la trésorière adjointe attestant le prix de revient de l'immeuble à 3,85 \$/m² (0,36 \$/p²);

D'autoriser le greffier, ou son remplaçant, à signer l'acceptation de l'offre d'achat pour et au nom de la Ville;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant à signer l'acte de vente pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-153

GREFFE — VENTE DES LOTS 6 302 047, 6 302 048 ET D'UNE PARTIE DU LOT 6 302 049 — RUE DE VANCOUVER — 11212940 CANADA INC. — PARC INDUSTRIEL FRANÇOIS-LECLERC NORD

CONSIDÉRANT la promesse d'achat signée par 11212940 Canada inc. le 25 février 2019, acceptée par la Ville par sa résolution 2019-071 le 5 mars 2019 et signée par le représentant de la Ville le 6 mars 2019;

CONSIDÉRANT QUE 11212940 Canada inc. désire acquérir des immeubles d'une superficie plus grande que celle faisant l'objet de la promesse d'achat acceptée par la résolution 2019-071 et qu'il y a donc lieu de remplacer cette promesse d'achat par une nouvelle;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

D'annuler la promesse d'achat datée du 25 février 2019 et acceptée par la résolution 2019-071;

D'accepter l'offre d'achat de 11212940 Canada inc., datée du 19 avril 2019, dont copie est jointe au sommaire décisionnel, pour l'acquisition de deux immeubles. L'un étant le lot 6 302 047 et une partie du lot 6 302 048 et l'autre une partie du lot 6 302 048 et une partie du lot 6 302 049, le tout au cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, à être ultérieurement désignés comme étant les lots 6 314 816 et 6 314 817;

DE vendre ces immeubles, chacun d'une superficie de 2 560,3 m² (27 558,84 p²), à 11212940 Canada inc. au prix de 4,75 \$/p², soit pour un montant de 261 808,91 \$, selon des conditions substantiellement conformes à la promesse d'achat. La partie de l'acompte versée par 11212940 Canada inc. à l'occasion de la promesse d'achat acceptée le 5 mars 2019 pour l'acquisition de deux immeubles d'une superficie moindre, soit le montant de 11 051,45 \$ sera affecté au paiement du prix de vente;

DE joindre à la résolution les certificats de la trésorière adjointe attestant le prix de revient de chaque immeuble à 3,83 \$/m² (0,36 \$/p²);

D'autoriser le greffier, ou son remplaçant, à signer l'acceptation de l'offre d'achat pour et au nom de la Ville;

D'autoriser le maire et le greffier, ou leur remplaçant à signer l'acte de vente pour et au nom de la Ville.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-154

GREFFE — NOMINATION D'UNE GREFFIÈRE SUBSTITUTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
ET RÉSOLU :

DE nommer Mme Caroline Tremblay à titre de greffière substitue en cas d'absence du greffier et du greffier adjoint ou de vacances à ces postes.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-155

GREFFE — DÉSIGNATION DE MANDATAIRES SIGNATAIRES VISANT LES VÉHICULES ROUTIERS DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES AUPRÈS DE LA SOCIÉTÉ DE L'ASSURANCE AUTOMOBILE DU QUÉBEC ET ABROGATION DE LA RÉOLUTION 2017-425

IL EST PROPOSÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

DE désigner MM. David Thibault, Stéphane Dubé, Michel Hamel et Mario Junior Benoît comme mandataires pour signer tous les documents afférents à la Société de l'assurance automobile du Québec pour tous ses véhicules pour les années 2019-2020;

D'abroger la résolution 2017-425 du 3 octobre 2017.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-156

GREFFE — RECOMMANDATION DE PAIEMENT – CONTRATS DE TRANSPORT DE NEIGE EN VRAC 2018-2019

CONSIDÉRANT QUE des contrats pour le transport de neige en vrac ont été octroyés de gré à gré pour la saison 2018-2019;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés et que les sommes sont dues;

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale recommande au conseil d'autoriser la dépense, puis de procéder par appel d'offres public pour les prochaines saisons hivernales;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'approuver les bons de commande comme détaillés ci-après et d'autoriser la trésorière à payer les factures y associées de la manière suivante :

- Bon de commande no 53 058 d'une somme totale de 43 731,89 \$ incluant les taxes applicables, en faveur de l'entreprise Excavation Michel Poulin inc. pour le paiement des factures numéro 5025, 5023, 4702 4706 4707,4716 et 4713 et jointes au sommaire décisionnel;
- Bon de commande no 53 059 d'une somme totale de 17 476,20 \$ incluant les taxes applicables, en faveur de l'entreprise Transport Steeve Laperrière inc. pour le paiement de la facture 102-2019-110 et jointe au sommaire décisionnel;
- Bon de commande no 53 060 d'une somme totale de 16 816,82 \$ incluant les taxes applicables, en faveur de l'entreprise Mainguy Transport en vrac inc. pour le paiement des factures numéro 13390 et 13398 et jointes au sommaire décisionnel;
- Bon de commande no 53 161 d'une somme totale de 6 641,60 \$ incluant les taxes applicables, en faveur de l'entreprise St-Pierre Paysagiste inc. pour le paiement de la facture numéro 15485 et jointe au sommaire décisionnel;

DE mandater le service du greffe afin de lancer un appel d'offres public de 3 ans pour le transport de neige en vrac pour les saisons 2019-2020, 2020-2021 et 2021-2022.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-157

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE — ENTENTE ENTRE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES, LA VILLE DE QUÉBEC, LE SÉMINAIRE SAINT-FRANÇOIS ET LE CLUB DE SOCCER CRSA RELATIVEMENT À LA LOCATION DE TERRAINS SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-AUGUSTIN-DE-DESMAURES POUR L'ANNÉE 2019

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU :

D'autoriser la coordonnatrice aux loisirs à signer une lettre d'entente entre la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, la Ville de Québec, le Séminaire Saint-François et le Club de soccer CRSA pour l'utilisation des terrains naturels et synthétiques du Séminaire Saint-François pour la saison extérieure 2019, dont copie est jointe au sommaire décisionnel;

D'effectuer les paiements associés à cette lettre d'entente pour un montant maximum de 31 000 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-158

TRAVAUX PUBLICS — RECOMMANDATION DE PAIEMENT POUR HONORAIRES PROFESSIONNELS — RÉFECTION DES INFRASTRUCTURES DE LA ROUTE RACETTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
APPUYÉE PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de 22 270,68 \$, taxes incluses, à Tetra Tech QI inc. pour les travaux de conception dans le cadre du contrat de services professionnels — Réfection des infrastructures de la Route Racette, sur le poste budgétaire 23-999-99-400 (pm18-320-004) et d'autoriser le virement budgétaire si nécessaire.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-159

TRAVAUX PUBLICS — RECOMMANDATION DE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS — PROJET DE RÉFECTION DE VOIRIE ET PAVAGE 2018 — LOT 2 (PM 18-320-002)

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de 85 133,59 \$, taxes incluses, à Tetra Tech QI inc. pour les honoraires professionnels des travaux de réfection de pavage 2018, lot 2 (pm 18-320-002) sur le *Règlement n° 2018-544 décrétant un emprunt de 4 020 000 \$ pour des travaux de réfection de surface dans certaines rues de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.*

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-160

TRAVAUX PUBLICS — MODIFICATION AU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS ACCORDÉ À TETRA TECH QI INC. — PROJET DE RÉFECTION DE VOIRIE ET PAVAGE — LOT 2 — APPEL D'OFFRES NO APO-2017-040 (PM 18-320-002)

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Yannick LeBrasseur, conseiller, district numéro 3
ET RÉSOLU :

DE modifier le contrat accordé à Tetra Tech QI inc. par la résolution 2018-021 du 16 janvier 2018, pour y ajouter des services supplémentaires évalués à 53 591 \$ plus les taxes applicables, en fonction des dépenses réelles à venir, le tout basé sur les taux horaires et forfaitaires inscrits à l'estimé joint au sommaire décisionnel, afin de réaliser la surveillance bureau, chantier et le contrôle qualité nécessaires pour terminer le projet de pavage en 2019;

QUE les fonds nécessaires à cet octroi de contrat soient puisés dans le *Règlement n° 2018-544 décrétant un emprunt de 4 020 000 \$ pour des travaux de réfection de surface dans certaines rues de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures.*

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-161

BÂTIMENTS, PARCS ET ESPACES VERTS — RECOMMANDATION DE PAIEMENT DES HONORAIRES PROFESSIONNELS — ÉLABORATION DE PLANS ET DEVIS — PARC RIVERAIN

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement de 24 627,65 \$, taxes incluses, à la firme Écogénie pour l'élaboration des plans et devis du parc Riverain dans le cadre du contrat de services professionnels accordé par la résolution 2018-476 du 6 novembre 2018, sur le poste budgétaire 02-715-10-410.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-162

URBANISME — PIIA — 185, RUE DE ROTTERDAM

CONSIDÉRANT que les enseignes proposées s'intègrent harmonieusement à la façade du bâtiment principal et auront un éclairage interne;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6
ET RÉSOLU :

D'accepter le Plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 185, rue de Rotterdam, connu et désigné comme étant le lot 3 055 490, du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant l'ajout d'enseignes sur le bâtiment principal suite à sa reconstruction.

Le tout approuvé selon les documents suivants :

- Plan de l'enseigne 'Lubrification Québec' par Posimage, No de projet MM-2019-015-03A, daté du 21 mars 2019;
- Plan de l'enseigne 'logo Engrenage provincial' par Posimage, No de projet MM-2019-051-01D, daté du 21 mars 2019.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

MATIÈRES NÉCESSITANT UNE CONSULTATION PUBLIQUE

2019-163

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE — DDM — 446, 3E RANG

CONSIDÉRANT QUE la Commission de la protection des terres agricoles du Québec refuse la demande d'augmentation de la superficie (utilisation non

SÉANCE ORDINAIRE DU MARDI 7 MAI 2019 (SUITE)

agricole) dans sa décision datée du 22 janvier 2019 et qu'ainsi la seule option restante du requérant pour détacher la résidence de la ferme est d'obtenir une dérogation mineure de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la profondeur et la superficie minimale du lot projeté sont respectées;

CONSIDÉRANT le préjudice important que subirait le requérant à savoir l'impossibilité de séparer la résidence de la terre agricole;

CONSIDÉRANT QUE la dérogation ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Jonathan Palmaerts, conseiller, district numéro 6

ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure pour le 446, 3e Rang, connu et désigné comme étant le lot 3 056 522 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant une opération cadastrale afin de séparer la résidence de la terre agricole. Le lot projeté de la résidence aurait 16 m de largeur sur rue au lieu de 35 m minimum comme prescrit par le *Règlement de zonage n° 480-85*, selon le Plan projet d'implantation et de lotissement par Jean Bergeron, arpenteur-géomètre, minute 18708, daté du 15 juin 2017.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

2019-164

SÉANCE DE CONSULTATION PUBLIQUE — DDM — 127, ROUTE RACETTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5

APPUYÉE PAR : Jean Simard, conseiller, district numéro 2

ET RÉSOLU :

D'accepter la demande de dérogation mineure pour le 127, route Racette, connu et désigné comme étant le lot 3 058 686 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Portneuf, visant à rendre réputées conformes la localisation du cabanon avec une marge de recul arrière à 0,61 m au lieu de 1,0 m minimum selon le plan accompagnant le certificat de localisation par Maxime Daout-Hébert, arpenteur-géomètre, minute 1078, daté du 21 novembre 2018;

DE refuser la demande de dérogation de localisation de la thermopompe de la piscine avec une marge de recul arrière de 1,80 m au lieu de 2,0 m minimum.

Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

AVIS DE MOTION ET RÈGLEMENT

2019-165

AVIS DE MOTION ET PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT NO 2019-590 RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LES TARIFS APPLICABLES AUX DÉPENSES ENGAGÉES POUR LE COMPTE DE LA VILLE

Avis de motion est, par les présentes, donné par Sylvain Juneau, maire, qu'il sera présenté, pour adoption à une séance ultérieure du conseil le *Règlement n° 2019-590 règlement établissant les tarifs applicables aux dépenses engagées pour le compte de la Ville*.

Le maire présente et dépose le projet de règlement.

2019-166

ADOPTION DU RÈGLEMENT NO 2019-587 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 480-85 AFIN D'ABROGER LES DISPOSITIONS PARTICULIÈRES APPLICABLES À L'USAGE DE PRODUCTION DE MARIHUANA

IL EST PROPOSÉ PAR : Raynald Brulotte, conseiller, district numéro 4
APPUYÉ PAR : Annie Godbout, conseillère, district numéro 5
ET RÉSOLU :

D'adopter le Règlement n° 2019-587 modifiant le Règlement de zonage n° 480-85 afin d'abroger les dispositions particulières applicables à l'usage de production de marihuana;

Une dispense de lecture du Règlement est demandée, une copie ayant été donnée aux membres du conseil et les membres présents déclarent l'avoir lu.

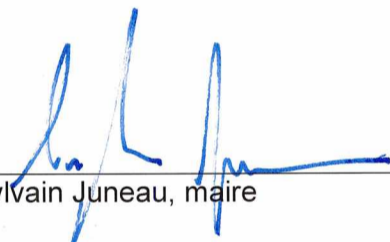
Adoptée à l'unanimité le président s'abstenant de voter

PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le conseil ayant disposé de toutes les matières inscrites à l'ordre du jour, le président déclare la séance close à 20 h 42.


Sylvain Juneau, maire


Daniel Martineau, greffier